



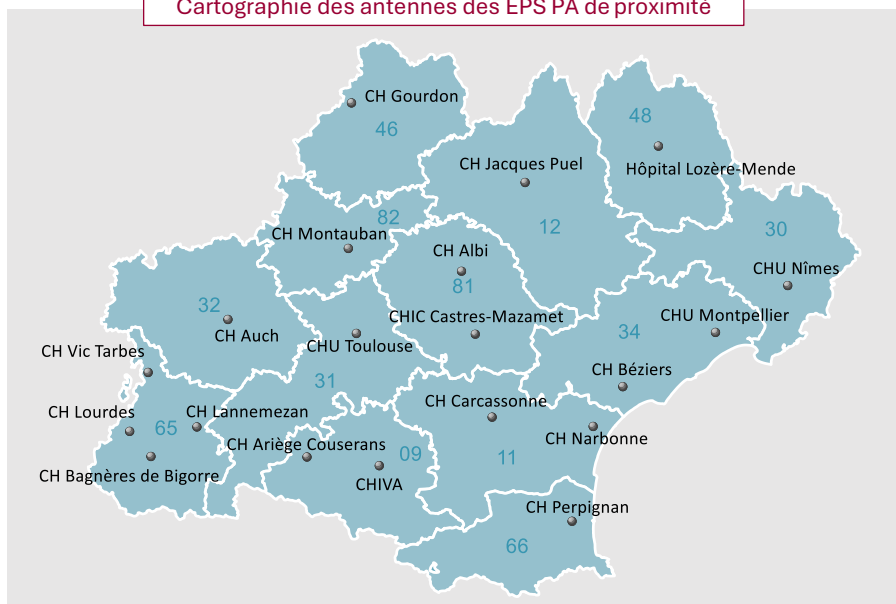
Analyse de l'activité des Équipes parcours santé personnes âgées (EPS PA) en 2024

PRESENTATION DES EPS PA

Les EPS PA sont des dispositifs à l'échelle départementale ou infra-départementale présents au sein de centres hospitaliers de la région Occitanie. Créées lors de la crise sanitaire, ces équipes avaient initialement pour objectif l'appui des établissements de santé à la gestion de l'épidémie de Covid-19 dans les Ehpad. Leur soutien à la gestion des risques épidémiques s'est ensuite élargi à deux grands types de missions. D'une part, elles visent à optimiser le parcours de soins des personnes âgées accueillies en EHPAD en proposant un accès direct et rapide à un appui gériatrique spécialisé/de second recours et non programmé. Selon la problématique de santé, elles apportent des conseils, aident à la conduite à tenir, orientent dans la filière gériatrique et proposent des alternatives à l'hospitalisation (orientation vers une téléexpertise, une équipe mobile, une planification d'hospitalisation avec admission directe sans passage par les urgences...). D'autre part, elles proposent des actions de démarche qualité auprès du personnel des EHPAD dont un programme régional sur des thématiques de prises en soins complexes élaborées en lien avec le recueil annuel du RAMEHPAD Occitanie.

En Occitanie, **14 EPS PA de proximité** sont déployées sur l'ensemble des départements (certaines déclinées en antennes) et **deux EPS PA hémi-régionales** assurent la coordination de ces équipes et le déploiement du programme régional de démarche qualité.

Cartographie des antennes des EPS PA de proximité



ORGANISATION ET COMPOSITION DES EPS PA

Un total de **63 professionnels dispose d'un temps dédié au sein d'une EPS PA de proximité**, dont plus d'un tiers sont des infirmiers (IDE, IPA ou IDEC) et trois sur dix des médecins. L'ensemble des antennes possèdent a minima un infirmier ou un médecin. Près de 8 référents des EPS PA de proximité sur 10 sont des médecins.

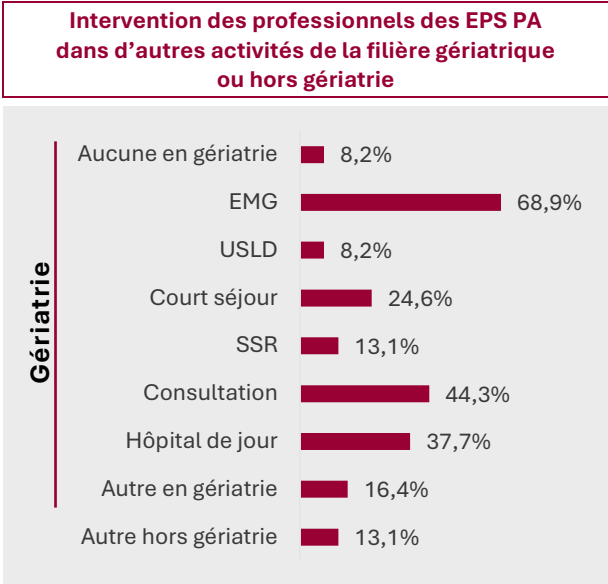
Ils sont également trois médecins à exercer au sein des EPS PA hémi-régions, dont deux avec un temps partagé avec l'EPS PA de proximité. En comparaison aux deux dernières années, le nombre de professionnels intervenant au sein des EPS PA de proximité a augmenté (50 en 2022 et 61 en 2023).

La composition des EPS PA de proximité et hémi-régionales		
	n	nb moyen de demi-journées par semaine
EPS PA de proximité		
IDE/IPA/IDEC	22	7,9
Médecin	19	5,0
<i>Dont Gériatre</i>	10	5,7
Secrétaire/ AMA	11	4,9
<i>Dont assistant médico-administratif (AMA)</i>	6	6,4
Coordinateur/Cadre de santé	3	6
Pharmacien	4	6,3
Diététicien	1	4
Ergothérapeute	1	3
Assistant de soins en gérontologie	2	8
Total	63	6,2
EPS PA hémi-régions		
Médecin	3	1

Manquants : 15/66 professionnels pour nb de demi-journées

La quasi-totalité des professionnels interviennent dans d'autres activités de la filière gériatrique (92 %), principalement au sein des équipes mobiles.

Les EPS PA de proximité sont disponibles 5 jours sur 7, du lundi au vendredi, pour 60 % d'entre elles (n=12), 15 % (n=3) sont disponibles 4 jours par semaine et 25 % tous les jours. Excepté les week-ends, elles sont systématiquement joignables les matins et après-midis pendant les jours d'ouverture.



EPS PA DE PROXIMITÉ

Caractéristiques générales de leur activité

En 2024, les EPS PA de proximité ont réalisé **8 972 expertises**, dont 92 % sur demande et 8 % à l'initiative de l'EPS PA. **Ces demandes émanent pour 45 % d'entre elles d'EHPAD**, pour 27 % de professionnels de santé libéraux et pour 7 % de professionnels d'un établissement de santé (hors urgences). Les expertises à la demande d'un professionnel de santé libéral concernent des situations individuelles de personnes âgées vivant à domicile pour 90 % d'entre elles.

Ces expertises relèvent de situations individuelles dans 93 % des cas, 3 % s'inscrivent dans le programme démarche qualité et 4,5 % sont des actions collectives ou d'autres actions. Les actions du programme démarche qualité sont à l'initiative de l'EPS PA dans 61 % des cas.

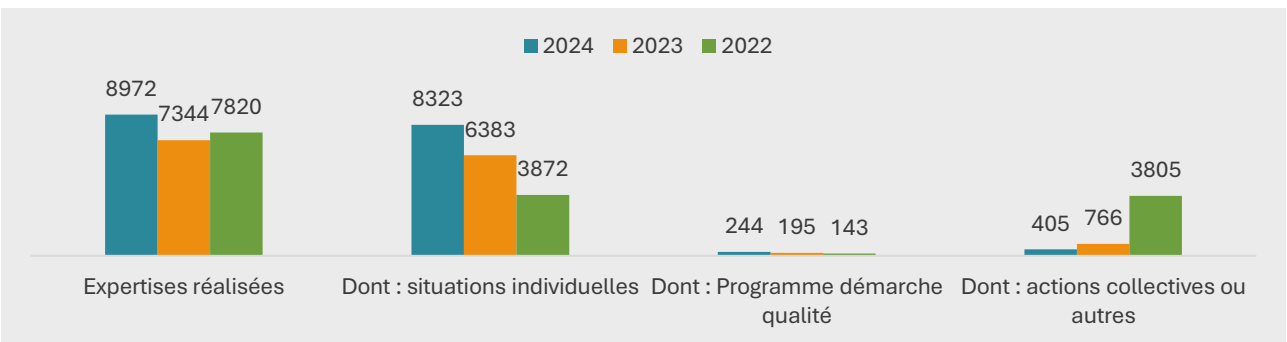
En comparaison à 2023, le nombre d'expertises a augmenté de 23 % (+1670), en particulier pour

les expertises de situations individuelles. Le nombre de demandes provenant des EHPAD a progressé de 13 %.

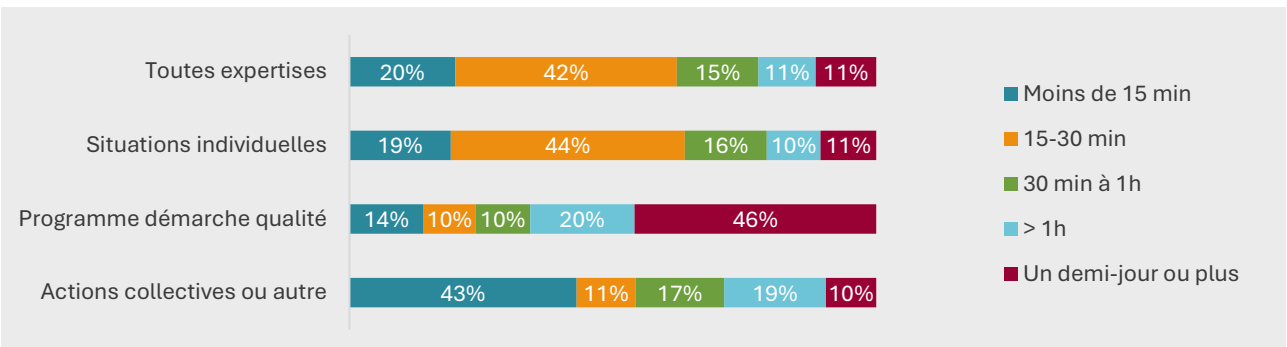
Les demandes sont principalement émises par appel téléphonique (65 %) ou par mail (27 %) et très rarement les week-ends et jours fériés (1,6 %). Les réponses par l'EPS PA sont adressées le jour même dans 8 cas sur 10 et plus des trois quarts (78 %) nécessitent moins d'une heure pour les professionnels des EPS PA.

Un médecin participe à l'expertise dans plus des deux tiers des demandes (68 %) et un IDE ou IDEC dans 56 % des situations. D'autres acteurs que l'EPS PA concernée sont également sollicités pour près de la moitié (48 %) des expertises. En particulier, les professionnels d'un service de gériatrie sont sollicités pour 23 % des situations individuelles, 11 % des actions du programme démarche qualité et 11 % des actions collectives ou autres actions.

Nombre d'expertises réalisées par les EPS PA selon le type d'actions , de 2022 à 2024



Temps passé par l'EPS PA sur chaque expertise selon le type d'expertises



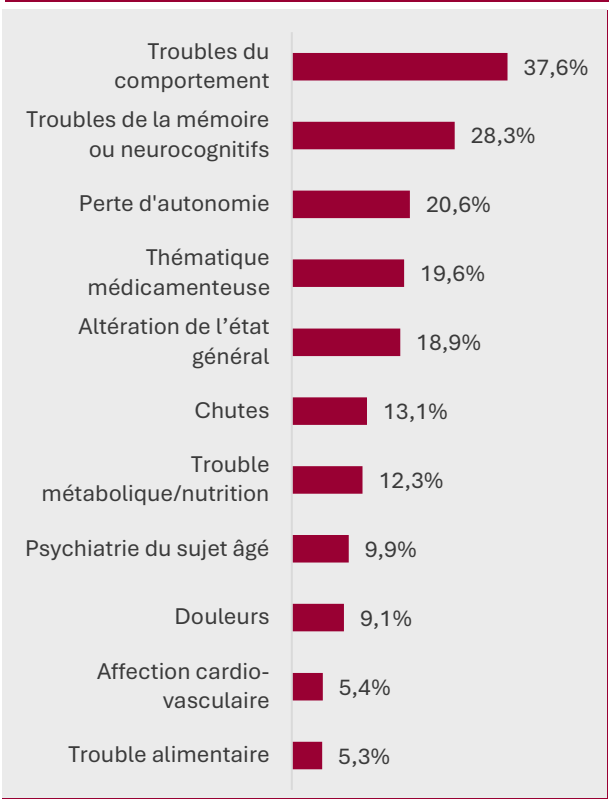
L'activité relative aux situations individuelles concernant les personnes âgées

Les expertises relatives à des situations individuelles concernent pour 90 % d'entre elles des personnes âgées de 75 ans et plus et en majorité (62 %) des femmes. Parmi ces personnes, **51 % vivent à domicile et 47 % en EHPAD**. Les trois-quarts de ces expertises relèvent d'une première sollicitation pour la situation d'une personne et un quart correspond à un suivi d'une situation individuelle.

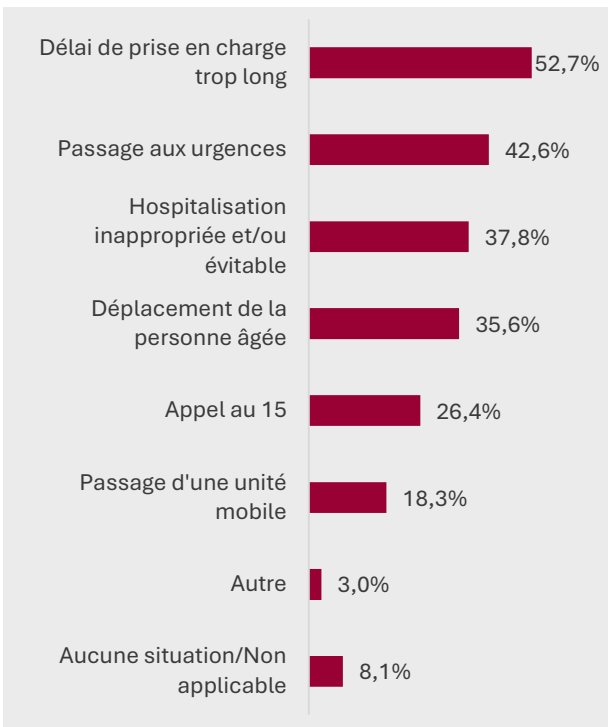
Les sollicitations concernent le plus souvent des **troubles du comportement et des troubles de la mémoire ou neurocognitifs**. Comparées à 2023, les sollicitations pour des problématiques médicamenteuses ou des troubles du comportement sont relativement moins fréquentes (resp. 29 % et 44 % en 2023) et celles pour une perte d'autonomie ont augmenté (16 % en 2023).

Pour répondre à ces demandes, les EPS PA proposent principalement une aide à la conduite à tenir et à la décision thérapeutique (71 %), une aide à l'orientation et à l'organisation du parcours de soin (55 %) ou une aide au diagnostic (24 %). Ces solutions proposées sont mises en œuvre via des **conseils à distance de l'EPS PA (50 %)**, **l'organisation de l'intervention d'une équipe mobile (24 %)** ou encore **l'organisation d'une hospitalisation en entrée directe en lit gériatrique (16 %)**. Les équipes mobiles sollicitées sont quasi-essentiellement (93 %) des équipes mobiles gériatriques ou de psychogériatrie. Plus ponctuellement, les EPS PA ont également organisé des consultations en présentiel (10 %), planifié des hospitalisations de jour (8,5 %), réorienté vers une filière spécialisée hors gériatrie (6 %) ou encore sollicité un autre acteur pour apporter un conseil (6 %).

Principaux domaines de sollicitation des expertises relatives à des situations individuelles en 2024



Situations évitées par l'intervention de l'EPS PA selon leur avis en 2024



Une réponse complète a pu être apportée pour 86 % des demandes. Lorsque ce n'était pas le cas, il pouvait s'agir d'attente pour un suivi, des

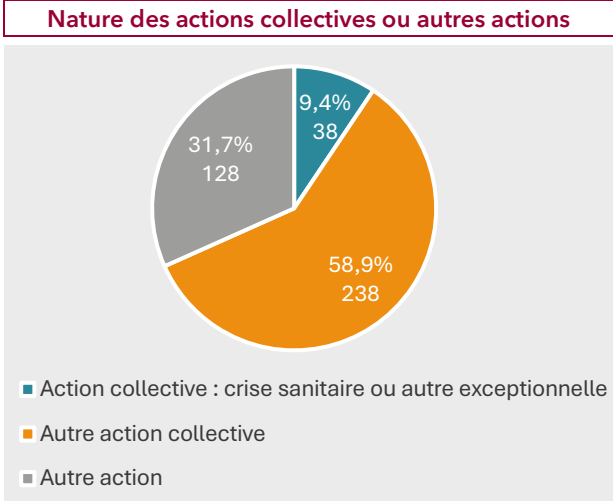
examens médicaux ou une admission, d'un manque de places. Un suivi de la problématique était nécessaire dans 30 % des situations.

Principaux moyens mis en œuvre selon les solutions apportées en 2024			
% en colonne	Aide à la conduite à tenir, à la décision thérapeutique (71,4%)	Aide à l'orientation, à l'organisation du parcours de soin (54,6%)	Aide au diagnostic (24,0%)
Conseils à distance (téléphone, mail...) par l'EPS PA	54,4	47,8	49,7
Conseils par un autre acteur sollicité par l'EPS PA	8,0	9,6	13,3
Organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place	25,2	22,3	29,9
Organisation d'une consultation (en présentiel)	11,7	3,6	3,2
Planification d'une HDJ	8,2	12,7	8,9
Organisation d'une hospitalisation en entrée directe en lit gériatrique	15,5	24,6	25,8
Réorientation vers une filière spécialisée (hors gériatrie)	2,3	10,7	3,1

Les expertises collectives ou autres actions (hors démarche qualité)

Les actions collectives liées à des situations exceptionnelles ou des crises sanitaires ont fortement chuté en raison d'une baisse des demandes liées à la Covid-19. En effet, ces situations représentaient respectivement 87 % et 31 % des actions collectives en 2022 et 2023, contre 9 % en 2024.

Ces actions collectives liées à des situations exceptionnelles concernent principalement des demandes liées à la Covid-19 (71 %), à destination des professionnels des ESMS (89 %) et/ou des personnes âgées ou aidants (79 %).



Les actions collectives hors situations exceptionnelles et les autres actions

concernent notamment de la communication d'information générale (présentation de l'EPS PA, renseignement sur les formations, description de la filière gériatrique...), l'évaluation ou du suivi collectif de patients en sortie d'hospitalisation,

des actions de formation hors cadre du programme démarche qualité, de l'information/ accompagnement sur les recommandations et de la coordination avec les acteurs du territoire. Ces actions sont en majorité à destination des professionnels des ESMS (63 %), puis des personnes âgées ou aidants (37 %).

Solutions apportées et moyens de mise en œuvre (en % des actions collectives et autres actions)	
	En %
Actions collectives ou autres actions	
Solutions apportées	
Information/communication aux acteurs	78,9
Coordination des acteurs	29,8
Aide à l'application des recommandations	17,0
Suivi de la mise en œuvre des recommandations	14,4
Campagne de vaccination	4,6
Dépistage	0,8
Autre	5,4
Moyens de mise en œuvre	
Réunion	44,1
Conseils par téléphone, par messagerie instantanée ou mail par l'EPS PA	41,1
Conseils par un autre acteur sollicité par l'EPS PA	4,1
Organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place	1,8
Organisation de l'intervention d'un autre acteur sur place	0,8
Autre solution	12,8
Pas d'intervention dans le périmètre de l'EPS PA et réorientation de la demande	1,5

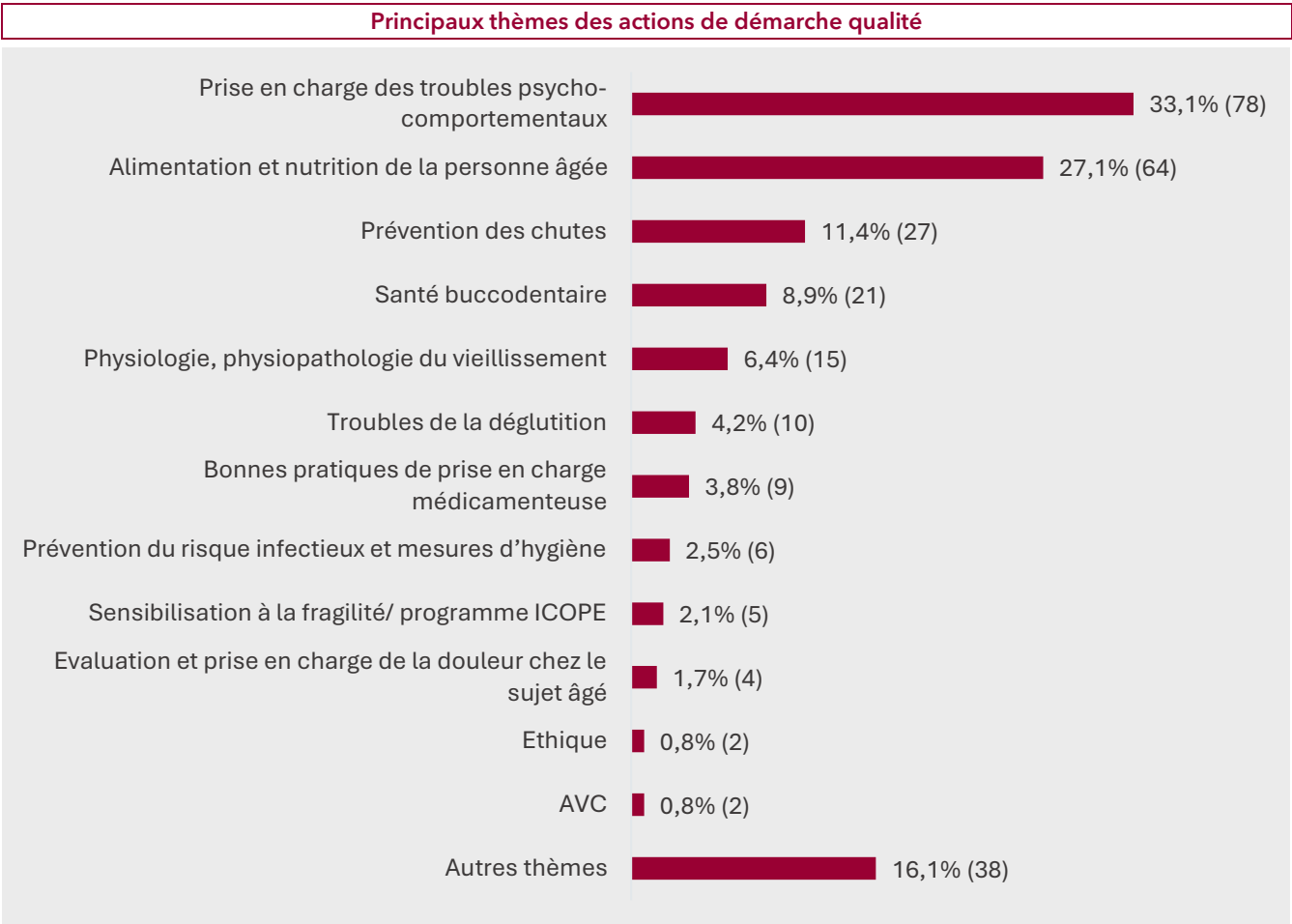
Les activités relatives au programme de démarche qualité

Les actions des EPS PA en lien avec le programme de démarche qualité sont mises en œuvre dans le cadre du programme régional pour 36 % d’entre elles et à l’initiative des EPS PA de proximité pour 64 % d’entre elles, de façon similaire à 2023. Le programme régional de 2024 se concentre sur les thématiques « **La nutrition dans les EHPAD** » et « **Les chutes et leur prévention en EHPAD** ». Le principal thème abordé lors des actions déployées hors programme régional est « **La prise en charge des troubles psycho-comportementaux** » (50 % des actions hors programme). Trois actions sur dix se sont inscrites dans le

programme ASSURE (Amélioration des Soins d’Urgence en EHPAD et à domicile).

Les principaux destinataires du programme de démarche qualité sont les EHPAD et USLD (87 %) et 59 % des actions sont déployées à l’échelle d’un seul établissement. Les actions sont réalisées pour 63 % d’entre elles en présentiel dans les ESMS et pour 33 % en distanciel *via* des webinaires.

Le nombre d’invités a été précisé pour 171 actions (70 %). Parmi ces actions, 10 251 invitations ont été transmises aux EHPAD et 50 à d’autres structures.



FOCUS L'activité relative aux situations individuelles de personnes âgées résidant en EHPAD

Les activités réalisées auprès de résidents d'EHPAD représentent 47 % des activités relatives à des situations individuelles, soit **3 730 expertises** en 2024.

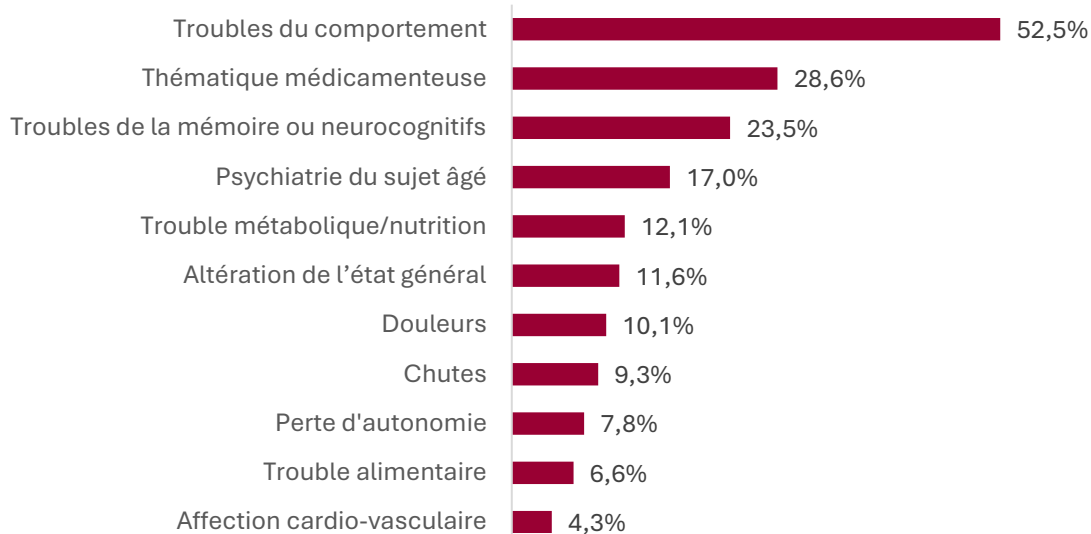
Des **troubles du comportement** sont rencontrés dans plus de la moitié (52 %) des demandes d'expertises. Les autres principaux motifs de sollicitation sont les thématiques médicamenteuses (29 %), les troubles de la mémoire ou neurocognitifs (23 %) et la psychiatrie du sujet âgé (17 %).

Pour répondre à ces demandes, les solutions proposées par les EPS PA auprès des résidents d'EHPAD sont en grande majorité de **l'aide à la conduite à tenir ou à la décision thérapeutique** (80 %), puis de l'aide à l'orientation ou à l'organisation du parcours de soins (47 %) et de l'aide au diagnostic (30 %).

Les principaux moyens utilisés pour mettre en œuvre ces solutions sont les **conseils à distance** (52 %) et **l'organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place** (34 %). Plus ponctuellement, une consultation en présentiel (11 %) ou une hospitalisation en entrée directe en lit gériatrique (8 %) sont organisées.

Les solutions apportées auprès de résidents d'EHPAD permettent une réponse complète à la problématique dans 9 cas sur 10 et la situation ne nécessite pas de suivi dans la majorité des cas (87 %).

Principaux domaines de sollicitation des expertises relatives à des situations individuelles de résidents d'EHPAD en 2024



L'activité des EPS PA hémi-régionales

En 2024, **196 actions** ont été déclarées par les deux **EPS PA hémi-régionales**, soit **plus du double** du nombre d'actions reportées en 2023 (94).

Plus de la moitié des actions réalisées par les EPS PA hémi-régionales ciblent **la promotion et l'organisation du programme de démarche qualité régionale**, en lien avec les thématiques développées dans le rapport d'activité médicale des EHPAD (RAMEHPAD) en 2023 et 2024 : la nutrition et les chutes et leur prévention dans les EHPAD. Les autres actions des EPS PA hémi-régionales se sont principalement concentrées sur des actions d'information sur le dispositif EPS PA et du soutien aux EPS PA de proximité. Ces soutiens ont concerné à la fois du renfort d'expertise (79 %), le programme démarche qualité (74 %) et les recommandations de bonnes pratiques (62 %).

Type d'actions réalisées par les EPS PA hémi-régionales (en % des actions)

